

Toulouse, le 30 août 2017



L'inspectrice de l'éducation nationale
A
Mesdames les Directrices d'écoles
Messieurs les Directeurs d'écoles
de la circonscription de Toulouse Sud

Inspection Académique
Circonscription Toulouse sud

Note de service n° 2 :

Cellule de veille de la réussite éducative - Année scolaire 2017-2018

Réf : circulaire DAASEN du 28 février 2013

Pour cette année scolaire, la cellule de veille de la réussite éducative se réunira aux dates suivantes. Ces mêmes dates ont été indiquées dans la note de rentrée.

Mercredis matins

**27 septembre, 18 octobre, 6 décembre, 7 février, 28 mars,
2 mai, 13 juin**

Dossier suivi par
Sylvie MEISSE
IEN de Toulouse sud

Rectorat
75 rue St Roch
CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex
05 36 25 88 72
05 36 25 87 44

ien31-tlsesud@ac-toulouse.fr

Rappels :

Pour prévenir la difficulté de certaines situations d'élèves ou y faire face, il convient dans un premier temps de mobiliser les ressources de l'éducation nationale dans le cadre notamment du pôle ressource voire de réunir une équipe éducative pour se concerter avec la famille sur les aides possibles.

Il arrive que la difficulté dépasse le champ de compétences de l'école et soit multiple : éducative, culturelle, sociale, sanitaire, et que donc les procédures Éducation nationale n'aient pu apporter une solution.

La cellule de veille de la réussite éducative réunit plusieurs partenaires : le coordonnateur réussite éducative de la Mairie, la Maison de la Solidarité (anciennement UTAMS), le CMP ou le CMPP, et l'éducation nationale représentée par l'inspecteur de circonscription, le directeur de l'école (ou un enseignant), souvent le psychologue scolaire et/ou le médecin scolaire.

C'est un lieu où s'élabore la compréhension de la situation à travers des paroles complémentaires qui permettront de trouver des pistes d'aide à l'enfant et à la famille.



2/2

En effet, la CVRE pourra :

- mener une réflexion pluridisciplinaire autour de la situation pour dégager des pistes de travail
- proposer un parcours de réussite éducative qui sera mis en oeuvre par le coordonnateur Mairie de Toulouse
- orienter vers le dispositif mobile Parenthèse

Ce sont donc des situations qui sont portées en cellule de veille et non des demandes d'aide ou des signalements. Ces situations y sont analysées en vue d'éventuelles propositions à la famille.

Les aides possibles sont diverses et se mettent en oeuvre dans un parcours d'accompagnement global qui prend en compte les dispositifs de droit commun et le cas échéant, les prises en charge spécifiques à la réussite éducative, comme par exemple :

- Des parcours dans des activités culturelles, sportives, éducatives, des séjours ...
- De l'interprétariat
- Des actions d'alphabétisation pour les parents et les enfants nouvellement arrivés en France.
- De l'accompagnement pour renforcer l'implication des parents : un atelier d'aide à l'accompagnement des devoirs par les parents, un groupe de parole, du soutien à la scolarité à domicile, une thérapie, un accompagnement familial, une médiation familiale, ...

Les familles doivent être informées de la tenue de la CVRE (cellule de veille de la réussite éducative) et la situation ne sera évoquée que si une fiche de saisine est parvenue à la circonscription (cf pièce jointe).

Dans tous les cas, vous aurez la possibilité d'interroger une situation au cours de la cellule de veille même si elle n'est pas retenue pour le dispositif de réussite éducative.

Je vous remercie de signaler au secrétariat, quinze jours avant la date prévue, les situations que vous souhaitez évoquer lors d'une réunion de la cellule de veille. L'heure d'examen de la situation vous sera ensuite communiquée par mail.

Je reste à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Sylvie MEISSE

PJ : Fiche de saisine